

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du Mercredi 14 Mars 2018 à 21 h 00**

Etaient présents : MM. BOURRIER Christian – VERGEZ Christine – PONS Cathy –
COUDERC Michel – DROUILLEAU Anne-Marie – HENDRICKX Serge –
RAIMBAULT Guy – ESTOR Christian – LAMBERT Gilbert – CAUT Isabelle –
REYTIER Pascal – SEIGNETTE Suzy – PELÉ Emmanuel –
RASTOULLAC Séverine – HAMCHART Nadia – CORCKET Jean-Pierre –
BRUSTOLIN Aline – BOULLET Jérôme – FARGUES Esther –
ROUGIER Jean – MANCEL Marie-José – VIGEANT Jérôme

Mme MOSCARDINI Laurence, absente, avait donné pouvoir à Mr PELÉ Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme DROUILLEAU Anne-Marie

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal l'approbation du compte rendu de la précédente réunion. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I. Questions d'ordre budgétaire et comptable

1. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel à la médiathèque, afin de pallier au congé maternité de l'agent titulaire en poste.
2. Afin de pouvoir réaliser les travaux de climatisation de l'école primaire de Lalinde au mois d'avril, et en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à recourir aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, permettant d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement. Le montant des crédits alloués pour cette opération sera de 19.800 €.
3. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à racheter la concession de Monsieur Michel MOMMEJA située dans le cimetière de Lalinde, ce dernier ne souhaitant pas la conserver, pour un montant de 409,07 €.

II. Conventions et contrats

1. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer un contrat de vérification annuelle des aires de jeux et des équipements sportifs avec la Société R'SPORTS 24 de Chancelade et ce, pour un montant de 560 € par an, pour les années 2018 à 2020.
2. Dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, le Conseil Municipal choisit à l'unanimité le cabinet GEOVAL de Lalinde afin d'effectuer un relevé topographique de la Rue des Alliés et du Square de l'Europe. Le montant de cette mission s'élève à 850 € H.T. soit 1.020 € T.T.C.

III. Marchés et travaux en cours ou à venir

1. Suite à la consultation lancée en vue du choix d'un maître d'œuvre pour l'opération de revitalisation du centre bourg, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier cette mission à ING & MO de Souillac (46), pour un montant de 26.950 € H.T. soit 32.340 € T.T.C.

IV. Affaires patrimoniales

1. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à vendre le véhicule IVECO 35 C 11, immatriculé BF – 402 – YE, à la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord, pour un montant de 15.000 €. Monsieur Christian ESTOR, Président de la C.C.B.D.P., n'a pas pris part au vote.

V. Affaires scolaires et périscolaires

1. *Monsieur Jérôme VIGEANT intervient pour faire part de deux remarques concernant le vote suivant concernant la demande de dérogation en vue d'un retour à la semaine scolaire de quatre jours :*

A) *S'agissant du sondage auprès des parents d'élèves : une seule voix a été décomptée pour les parents ayant un enfant à l'école primaire et un à l'école maternelle.*

Monsieur Emmanuel PELE confirme qu' au titre du décompte des suffrages par école, un suffrage a été décompté par parent et par école, mais qu'au titre du total général des voix, un seul suffrage été imputé aux parents cumulant à la fois un suffrage à la primaire et à la maternelle.

B) *Les représentants du Conseil Municipal auprès des Conseils d'Ecoles ont –pour certains- votés trois fois, une fois par conseil d'école.*

Monsieur Emmanuel PELE confirme que le rôle des représentants de la Municipalité est par définition de représenter la commune au sein de chacun des trois conseils d'école, et de prendre part à chacune des décisions mises à l'ordre du jour par les directeurs.

Monsieur Jérôme VIGEANT et les élus de l'opposition municipale indiquent avoir pris bonne note que les Elus concernés s'y sont bien positionnés à chaque fois.

Par 15 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal émet un avis favorable à une demande de dérogation en vue d'un retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018-2019. Monsieur le Maire soumettra cet avis à Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour décision.

VI. Questions diverses

Question des Elus de l'opposition :

« Monsieur le Maire, nous avons proposé lors du conseil municipal du 25 octobre 2017, qu'un tour de table soit fait lors de chaque séance afin que chacun puisse s'exprimer sur les dossiers en cours. Le but est de profiter de ce moment privilégié ou tout le conseil est réuni pour communiquer, débattre, et donner son avis.

A ce jour, malgré votre accord (voir compte rendu du 25/10/2017) rien n'a évolué.

Merci,

Les Elus de l'opposition»

Monsieur Jérôme BOULLET précise que cette demande vise à permettre à chaque élu ayant un sujet particulier à évoquer, de pouvoir le faire.

Monsieur le Maire confirme qu'en effet il avait donné son accord, et demande donc si des élus ont des questions, ou des sujets particuliers qu'ils souhaitent évoquer :

- *Madame Christine VERGEZ indique qu'une convocation va prochainement intervenir au titre de la commission finances dans le cadre de la préparation du budget primitif 2018.*
- *Monsieur Emmanuel PELE indique qu'une réunion de la commission scolaire a été fixée au 21/3, et qu'une commission communication a été fixée au 26 /3.*
- *Madame Esther FARGUES évoque la récente fermeture de plusieurs commerces, en précisant que les administrés n'étaient pas contents.*
- *Monsieur le Maire répond en rappelant que certains commerces avaient ouverts sans étude de marché, et que leur pérennité à Lalinde était dès lors assez compromise.*
- *Il rappelle également qu'au-delà de quelques échecs, bien des commerces se portaient très bien, et informe l'assemblée sur l'ouverture prochaine :*
 - *d'un Bar-Crêperie Bretonne « Le Blason », Place Victor Hugo,*
 - *d'un magasin « pêche-chasse », boulevard de la Résistance,*
 - *d'un nouveau commerce en lieu et place de la « cave à vin » rue des Déportés,*
 - *d'un bar-restaurant « le bistoufly », rue de la première armée,*
 - *d'un commerce de vêtements, rue de la première armée,*
 - *d'une ferronnerie d'art, rue de la première armée,*
 - *d'un artisan charpentier, rue de la première armée.*